

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire de la LOZERE

prenant en compte l'arrêté n°2022-2430 du 22 juin 2022 et de l'arrêté n°2022 – 4601 du 3 octobre 2022 et n° 2023-1157 du 24 mars 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- 1a) **Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
M. Christophe VERDUZIER Directeur de l'Hôpital François Tosquelles EPSM Lozère (FHF)	A désigner (FHF)
M. Jean-Claude LUCENO Directeur Hôpital de Lozère MENDE (FHF)	M. Michel JAFFUEL Directeur adjoint pole gériatrique Hôpital de Lozère MENDE (FHF)
Dr Sylvie DE MARTINO Présidente CME Hôpital Lozère MENDE (FHF)	Dr Agnès PREVOST FERREY Présidente CME Hôpital de Lozère MENDE (FHF)
Dr Raphaël NASSIF Président CME CH François Tosquelles EPSM Lozère (FHF)	Dr Jorge PRAT Vice-Président CME CH François Tosquelles EPSM Lozère (FHF)
M. Vincent BARDOU Directeur ALLFS MONTRODAT (FEHAP)	M. Alain NOGARET Directeur Centre ANTRENAS (FEHAP)
Dr Xavier LACOMBE Président CME SSR ANTRENAS (FEHAP)	Dr Nadège CAYROCHE Présidente CME CRF MONTRODAT (FEHAP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
M. Gérald MENRAS Directeur EHPAD SAINT MARTIN	A désigner
M. Cyril LASCARAY Directeur EHPAD L'adoration et Vice- Président FNADEPA48	M. Julien SOTO Directeur EHPAD NASBINALS ET SAINTE URCIZE
M. Patrick JULIEN Directeur Général Association le Clos du Nid	M. Arnaud ROCABOY Directeur Association les Résidences d'Olt
M. Daniel CHAZE Directeur Général FAM Saint Nicolas LANGOGNE	Mme Rachel OLLIVIER Directeur ITEP BELLESAGNE
Mme JOURDAN Magali Directrice générale ADMR48	Mme Françoise FERREIRA Coordinatrice santé ADMR 48

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Lucette VIALA Association des Addictions de France	Mme Claire MASSON IREPS
Mme Anne THIAN Association la Traverse	A désigner
Mme Pauline BOIRAL SIAO 48	Mme Elisa BERTRAND SIAO48

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Mathilde MINET URPS Médecins	Dr Evelyne MERTZ URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Cécile BERGOUNHON URPS Biologistes	A désigner
A désigner URPS Infirmiers	Mme Elodie MAURIN URPS Infirmiers
M. Jean-Michel JALABERT URPS Masseurs Kinésithérapeutes	A désigner

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
Mme Nathalie NURIT SSRA Le Boy	Mme Géraldine DUMAS MSP St Etienne Vallée Française
Mme Christine CHARDON MSP Haut GEVAUDAN	Mme Stéphanie MEYRUEIS MSP MARVEJOLS
Mme Laure MALLET – LEPRINCE MSP MENDE	Mme Evelyne ANIEL MSP LA CANOURGUE
M. Fabien PALPACUER Président CPTS SOURCES DE L'ALLIER (EST LOZERE)	Dr Elodie REPOLE CPTS SOURCES DE L'ALLIER (EST LOZERE)
M. Christophe SAUCE CPTS Ouest LOZERE	Mme Christelle GELY MSP Haut ALLIER LANGOGNE

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
Mme Régine VIGAND HAD France	M. Christoph LAGODA HAD France

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
Dr Gérald CARBONNEL Président du CDOM 48	Dr Jacques CAMPION CDOM 48

Article 4 : Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- 2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine BLOND Présidente ADAPEI 48	M. Guy DUYCKAERTS APF
M. Christian BOUQUET UNAFAM 48	M. Christian NAPPEE UNAFAM 48
M. Michel LIBERATORE Association François Aupetit LR	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
Mme Michèle CASTAN Présidente départementale Générations mouvement	M. Jean-Pierre JACQUES Président adjoint de Génération mouvement
Mme Marie-Xristine CAYROCHE Secrétaire générale Génération mouvement	M. Jean-Louis RODIER Vice-président Fédération départementale - Génération mouvement
M. Michel CAPONI Président UDAF de la Lozère	Mme Marie-Hélène FALGAYRAC UDAF de la Lozère
A désigner	A désigner

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Aurélie MAILLOLS Vice-présidente du Conseil Régional Représentante Massifs Pyrénées et Central	M. Bernard BASTIDE Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Patricia BREMOND Conseillère départementale	M. Jean-Louis BRUN Conseiller départemental

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Dr Nathalie BESSE Direction Enfance Famille – Conseil Départemental de la Lozère	Mme Anne-Claire GALLEGO Cheffe du Service Prévention Santé Direction Enfance Famille Conseil Départemental de Lozère

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Agnès BOUARD Maire de FOURNELS	M. Marc OZIOL Maire de LANGOGNE
M. Bruno DURAND Maire de CHATEAUNEUF DE RANDON	Mme Flore THEROND Maire de FLORAC TROIS RIVIERES

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
Mme Sophie BOUDOT Directrice départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations (DDETSPP)	M. Xavier MOINE Directeur départemental adjoint de la DDETSPP

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de la sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
M. François-Xavier PRADEILLES MSA	Mme Sonia WATTIER CARSAT Gard Lozère
M. Nicolas PERRIN Directeur de la CCSS de la Lozère	M. Clément BEGIN Directeur adjoint de la CCSS de la Lozère

Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Hugues CAUCAT Fédération Nationale de la Mutualité Française
M. Christophe HENRY

MAJ le 24 mars 2023